

LA FORMATION À DISTANCE UNIQUE EN FRANCE



VIA PRO
LEARN

Qualiopi
processus certifié
■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

DELIVRÉE PAR



ICPF
CERTIFICATION
QUALITÉ

sofrac



Accréditation
n° 5-00000
Prestée disponible
sur www.sofrac.fr

www.viaprolearn.fr



DEVENEZ MONITEUR AUTO FORMATION AU TRONC COMMUN



SAS VIAPROLEARN
FRANCE

SIRET : 922 164 512 00019 TVA Intracommunautaire : FR 049 221 645 12 Code NAF : 59 11 B OF : 84 03 039 41 03
N° agrément CFM : F 24 003 0001 0

Tél. : 04 70 20 27 04 Courriel : contact@viaprolearn.fr

Formation au Tronc Commun du TP ECSR*

*Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière RNCP 35329 du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion du 31/01/2021

PRÉREQUIS

- ▶ Aimer transmettre et communiquer à l'écrit et à l'oral.
- ▶ S'intéresser aux mobilités.
- ▶ Être titulaire de la catégorie B.

MOYENS DE L'ÉTABLISSEMENT

Formateur

- ▶ LACROIX Véronique BAFM
- ▶ CROCI Stéphane BAFM

Matériels pédagogiques

- 1** Plateforme LMS de formation à distance

ARTICULATION PÉDAGOGIQUE

TRONC COMMUN À DISTANCE
140 heures



CALENDRIER DE LA FORMATION CCS 2 ROUES DU TP ECSR

En **formation à distance** : 140 heures minimum du

au



VALIDATION

La validation du Tronc Commun intervient après la réussite aux QCU de chaque cours le constituant. Elle est indispensable pour entrer en formation au TP ECSR en présentiel (CCP1).

COÛT

Tronc commun **à distance** : 1 512 € TTC soit 1 260 € HT à l'inscription.

Prendre contact avec le Centre pour vous accompagner dans la prise en charge financière (CPF, OPCO Mobilités...).

Programme de formation au Tronc Commun du Titre Professionnel d'ECSR*

*Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

Conforme à l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

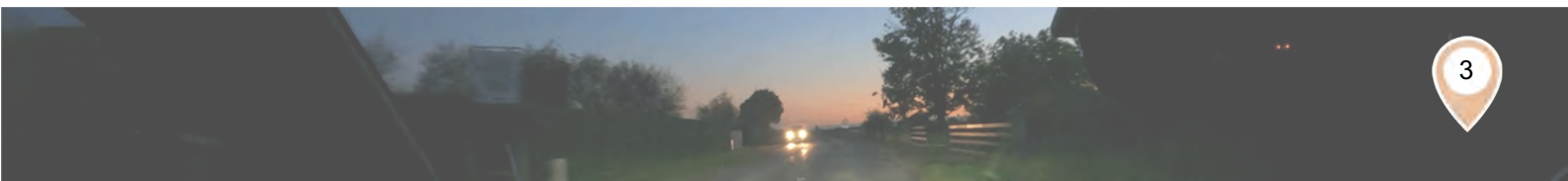
Tronc Commun du Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière FORMATION 100 % À DISTANCE

L'environnement de la sécurité et de la conduite routières

1. L'insécurité mondiale et l'éducation routière professionnelle
2. La circulation routière (parc automobile, réseau routier ...)
3. L'accidentologie (évolutions statistiques, système homme/ véhicule/environnement, notions de risque routier, analyse des causes à partir des grands thèmes de la sécurité routière ...)
4. Le cadre administratif et juridique de l'activité
5. La réglementation, et l'organisation administrative et commerciale des établissements d'ECSR
6. Le permis de conduire : conditions de l'inscription, d'examen et d'obtention des différentes catégories ; aptitude physique ; gestion des handicaps
7. Notions sur le continuum éducatif et sa traduction opérationnelle
8. Les acteurs de la sécurité et de la circulation routières
9. Les responsabilités citoyennes, juridiques et sociales du conducteur
10. Le Code de la Route et les enjeux de la réglementation de la sécurité et de la circulation routières

Les fondamentaux spécifiques à l'enseignement de la sécurité et de la conduite routières

1. Le REMC
2. Les concepts de base de l'ingénierie pédagogique (théories et concepts d'apprentissage, généralités sur les méthodes pédagogiques, ...)
3. Les caractéristiques spécifiques de la relation formative à la circulation routière et la posture professionnelle de l'ECSR
4. Les comportements en cas d'accident
5. L'appropriation des outils et ressources pédagogiques



6. Les méthodologies de construction d'un module ou d'un projet pédagogique d'enseignement de la sécurité et conduite routière
7. Le choix des méthodes, des moyens et des outils pédagogiques de l'ESCR
8. Les caractéristiques spécifiques de la relation formative avec un public d'apprenants conducteurs
9. Les techniques de communication interpersonnelle
10. Les techniques d'apprentissage
11. Les méthodes de gestion d'un groupe d'apprenants conducteurs
12. L'adaptation des séances au contexte pédagogique : effectif, niveau, caractéristiques des apprenants, durée, ...
13. Les méthodes
14. Bases des théories de l'évaluation et des concepts associés
15. Base en docimologie
16. Les différents types d'évaluation : rôles et spécificités dans l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière
17. Outils de suivi et d'évaluation spécifiques à l'apprentissage de l'ESCR
18. Les techniques suscitant l'auto-évaluation
19. Les processus d'apprentissage
20. Les principales difficultés d'apprentissage liées à la conduite et des connaissances y afférent
21. Les différences intra et inter-individuelles dans le traitement de l'information
22. Techniques de remédiation des apprentissages : Applications et limites
23. Vision, perception et analyse
24. Prise de décision
25. Le fonctionnement des différents organes sensoriels
26. L'activité cérébrale
27. L'analyse des réactions et de leurs influences
28. L'influence des facteurs psychologiques et sociaux sur la construction des comportements des usagers
29. La relation individuelle aux risques routiers



La validation du Tronc Commun



12 QUESTIONNAIRES PROFESSIONNELS

 4 h 00

Le Tronc Commun est validé par la réussite (notes $\geq 12/20$) de l'ensemble des Questionnaires à Choix Unique des cours le composant :

- ▶ L'insécurité routière mondiale
- ▶ La circulation routière
- ▶ Les repères d'accidentalité
- ▶ Les grandes notions d'accidentologie
- ▶ Le cadre administratif et juridique de la conduite et de la sécurité routière
- ▶ La politique de sécurité routière et d'éducation routière
- ▶ Les acteurs de la sécurité routière
- ▶ Le code de la route
- ▶ La signalisation routière
- ▶ Les notions de psychopédagogie
- ▶ Les références réglementaires du programme de formation B
- ▶ Les aspects psychophysiologiques du conducteur

NIVEAU DE SORTIE

APRÈS VALIDATION du CCP 1 (**dont TRONC COMMUN**) et du CCP 2 : Diplôme de Niveau 5 (bac+2) du Ministère du Travail. Code NSF : 311u (conduite des véhicules).

La validation d'un des CCP permet l'obtention d'une Autorisation Temporaire Restrictive d'Exercer si le bénéficiaire est titulaire d'un contrat de travail dans ce secteur d'activité.

Formacode : 31802 Monitorat auto- école.